

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE NUMÉRO 2234, O-3 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2018 le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2234, O-3 intitulée : « *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle du pavillon Pirandello par Narcotiques Anonymes Québec durant l'année 2018* » en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (Règlement numéro 2234).

Cette ordonnance entrera en vigueur le 13 février 2018 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 13 février 2018.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard